

Nombre de  
membres en  
exercice

**25**

Présents et  
représentés

**23**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 17 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois

Le dix sept du mois de novembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le neuf novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Ségolène GUICHARD, 1ère Vice-Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

24 NOV. 2023

Déposée en  
Préfecture le

23 NOV. 2023

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Etaient excusé(e)s

Frédérique LARDET, Aurélien MODURIER

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPF 74 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE VIUZ-LA-CHIÉSAZ**

Par courrier du 16 octobre 2023, la Commune de Viuz-la-Chiésaz a informé le Grand Annecy de sa volonté d'acquérir 2 parcelles cadastrées C 279 et C 280, d'une surface totale de 1 645 m<sup>2</sup>, comportant un bâti d'environ 400 m<sup>2</sup>, classées en zone UC au PLUI du pays d'Alby et situées chemin du Crêt du Nant à Viuz-la-Chiésaz.

La commune souhaite solliciter l'Établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour acquérir ces biens par voie de préemption (DIA n° 07431023X00142 reçue en mairie de Viuz le 5 octobre 2023).

Ce foncier est situé au centre du village, à proximité immédiate de la mairie, des écoles, des commerces (boulangerie, salon de coiffure...), du futur café-restaurant et d'un ensemble immobilier en cours d'achèvement (« Chez Bâton ») dont la livraison est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Cette acquisition est importante pour la vie de la commune et son développement. La commune manque d'une salle polyvalente pour les associations, les animations et spectacles culturels. A ce jour, le hangar est utilisé annuellement pour des programmations artistiques et culturelles (expositions, spectacles vivants...).

Cette acquisition répondra donc aux besoins des associations et aux attentes des habitants. Sa localisation à proximité des écoles permettra aussi une mise à disposition de ce futur espace dans le cadre scolaire et périscolaire. Cette acquisition et sa destination s'inscrivent également dans les orientations du PADD du PLUI HMB en cours d'élaboration et notamment celle relative à la ville du quart d'heure,

L'avis des Domaines du 25 octobre 2023 indique pour ce bien la valeur de 576 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

**LE BUREAU DECIDE :**

de donner un avis favorable à cette intervention.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.